



Ligue de Karting Centre Val de Loire

Cher (18) – Eure et Loir (28) – Indre (36) – Loir et Cher (41) – Loiret (45)

CHAMPIONNAT DE LIGUE 2017

ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** Les Ligues de Karting (LK) organisent, avec le concours de la FFSA, leur Championnat de Ligue de Karting. Les LK sont responsables de l'organisation de leur Championnat.
Ce Championnat se déroule en une série d'épreuves dont le nombre est déterminé par la LK sur une période allant de février à fin octobre (minimum 3 épreuves).
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.
Ce Championnat sera organisé conformément aux prescriptions du Règlement Technique National sans dérogation.
- 1.2.** Les LK devront établir un règlement du Championnat de Ligue, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les 3 épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront être terminées pour **le 4 juin 2017**.
- 1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat de Ligue.
Les LK qui le souhaitent, peuvent s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la LK, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

ARTICLE 2. CALENDRIER DES EPREUVES

18-19	Mars 2017	SALBRIS (41)
8-9	Avril 2017	SAINT AMAND (18)
29-30	Avril 2017	MER (41)

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1. LICENCES**
- 3.1.1.** Le Championnat de Ligue sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2017, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.
- 3.2. PILOTES ADMIS**
- 3.2.1.** Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la LK ou de la Ligue de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.
- 3.2.1.1.** Un pilote d'une autre LK, est autorisé à participer aux courses, mais ne pourra en aucun cas être classé ou marquer des points pour le Championnat de Ligue. (Les points seront recalculés pour ne pas pénaliser les pilotes du Championnat) sauf dérogation du Président de Ligue.
- 3.2.2.** Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

- 3.2.3. Un pilote qui change de LK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre LK.
- 3.2.4. Qualification aux Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master et X30 Senior/X30 Master.
- 3.2.4.1. Le Championnat de Ligue est qualificatif pour les Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master.

La qualification pour les Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master se fera sur la base d'une participation aux 3 journées qualificatives du Championnat de Ligue.

Par ailleurs, chaque Président de LK disposera d'une invitation, par catégorie, pour qualifier un pilote de sa Ligue n'ayant pas participé à tout ou partie des 3 épreuves qualificatives du Championnat de Ligue, souhaitant s'inscrire au Championnat de France.

Dans le cadre des Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master, la liste des pilotes ayant participé aux 3 journées qualificatives des Championnats de Ligue devront être adressés à la FFSA, **avant une date fixée au mardi 12 juin 2017.**

- 3.2.5. L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour toutes les catégories fédérales et reste à la discrétion de la LK pour les autres catégories.

3.3. ENGAGEMENTS

- 3.3.1. Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

Les engagements se feront via la LK Centre, pour le **10 Mars 2017 dernier délai**, à l'aide d'une feuille d'engagement établie par la LK Centre. Les engagements de la totalité du Championnat sont d'un montant de 240€ pour toutes les catégories sauf Minimes 180€. Passé ce délai, et ceci jusqu'au **17 mars 2017 dernier délai** le montant de l'engagement sera de 300€ pour toutes les catégories sauf Minimes 240€. Possibilité de régler en 3 fois avant le 10 mars 2017 soit (80 € par journée) ou (60€ par journée) pour les Minimes. Sous réserve des places disponibles.

Les engagements par lettre recommandée ne sont pas acceptés

Catégories Minime, Cadet, Nationale KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) ou avoir été invité par leur Président de LK.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.2. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime et Cadet. En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de 10 (dix) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur non plombé, en catégorie Nationale. En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de 10 (dix) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ2 et Open.
Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2017 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.1.3. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.2. PNEUMATIQUES

- 4.2.1. Pour les 3 épreuves qualificatives.
Pour la catégorie Minime, un pilote ne pourra disposer que de 2 pneus avant et 2 pneus arrière.
Pour la catégorie Cadet, un pilote ne pourra disposer que de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre.
- 4.2.2. Pour les autres catégories et pour les 3 épreuves, il sera possible d'utiliser 3 pneus avant et 3 pneus arrière, en gestion libre.
Les pneus pluie seront en gestion libre et fournis par les concurrents.

Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2017 de la Coupe de marque sera appliqué.

Les pneumatiques seront distribués à la première épreuve qualificative enregistrés et contrôlés à chaque entrée du parc fermé départ.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. GENERALITES

- 7.1.1. Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.
- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.2. ÉPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME, CADET, NATIONALE, KZ2/KZ2 MASTER/KZ2 GENTLEMAN, ROTAX MAX/ROTAX MASTER, X30 SENIOR/X30 MASTER.

Les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Si le nombre d'engagés est inférieur ou égal à la capacité de la piste, chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil de la piste, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec 8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec 14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec 14 km par temps de pluie

7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

7.2.4. Manches qualificatives

7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono etc...

7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries : A contre B A contre C B contre C
 4 séries : A contre B C contre D A contre D
 B contre C A contre C B contre D
 5 séries : D contre E A contre B C contre D A contre E
 B contre C A contre D B contre E A contre C
 B contre D C contre E

7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

7.2.7. Points

Pour les manches et finales, les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},
 2 points au 2^{ème},
 3 points au 3^{ème},
 4 points au 4^{ème},
 5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT DE LIGUE

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue peut marquer des points.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1^{er}	19 points au 7^{ème}	13 points au 13^{ème}	7 points au 19^{ème}
40 points au 2^{ème}	18 points au 8^{ème}	12 points au 14^{ème}	6 points au 20^{ème}
32 points au 3^{ème}	17 points au 9^{ème}	11 points au 15^{ème}	5 points au 21^{ème}
26 points au 4^{ème}	16 points au 10^{ème}	10 points au 16^{ème}	4 points au 22^{ème}
22 points au 5^{ème}	15 points au 11^{ème}	9 points au 17^{ème}	3 points au 23^{ème}
20 points au 6^{ème}	14 points au 12^{ème}	8 points au 18^{ème}	2 points au 24^{ème}
1 point au-delà du 24^{ème}			

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement final à l'issue des 3 épreuves sera établi en additionnant au maximum les 5 meilleurs résultats (est entendu comme un résultat : les points marqués en pré-finale ou en finale). Un résultat nul consécutif à une exclusion ne pourra être décompté.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

9.2. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

ARTICLE 10. PRIX

Les récompenses seront offertes par la LK Centre. Elles seront réparties comme suit : pour chaque catégorie, par épreuve une coupe sera offerte pour chaque podium. Pour chaque catégorie, et pour le classement final un trophée sera offert pour chaque podium lors d'une journée spéciale de remise, ainsi qu'un bon pour 2 journées de Championnat de Ligue pour le 1^{er}, au second un bon de 120€ à valoir pour l'achat d'une licence Nationale Concurrent Conducteur Karting et un bon pour une journée de Championnat de Ligue pour le 3^{ème}. Les trophées et récompenses seront remis uniquement en présence des lauréats. La LK se réserve le droit de modifier son mode de récompense suivant le nombre de participants au Championnat de Ligue.

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. **RAPPORT DE CLOTURE**

Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

CHARTRE ENVIRONNEMENTALE

Application Charte Environnementale

« Pour ce qui est de la protection de l'environnement et plus particulièrement les salissures d'hydrocarbure, nous imposons, depuis le 1^{er} janvier 2009, la présence obligatoire d'un tapis de sol absorbant pour toute intervention sur un kart dans le paddock. Dans le même temps, nous demanderons aux pistes de mettre à disposition des concurrents, un emplacement désigné où se trouveront des fûts de récupération des huiles et essences usagées.

Le « démarrage des karts » sera autorisé, dans les stands, uniquement pendant l'utilisation de la piste, 15 secondes pour contrôler le bon fonctionnement. La chauffe - moteur est interdite, sous peine d'une amende de 100€.

Date et Cachet de la LK Centre

Date et Cachet de la FFSA